

Lyon, le 4 juin 2018

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL

SEANCE DU MARDI 15 MAI 2018

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal du 12 mars 2018 : **approuvé à l'unanimité**

PRESIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRETARE ELUE : Mme AZOULAY

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme BALAS, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BREAUD, M. AUGOYARD, Mme HAZERAN, Mme AZOULAY, M. HEKIMIAN.

EXCUSES : Mme ROBIN, Mme LEVY, Mme SERVIEN, M GRACI.

DEPOTS DE POUVOIR : Mme ROBIN : pouvoir à M. LAUPIES ; Mme LEVY : pouvoir à Mme CROIZIER ; Mme SERVIEN : pouvoir à Mme AZOULAY ; M. GRACI : pouvoir à Mme HAZERAN.

ABSENTS : M. FENECH

M. BLACHE propose de désigner Mme AZOULAY pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme AZOULAY procède à l'appel nominal.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2018

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2018 adopté à l'unanimité.

M. BLACHE annonce que de légères modifications ont été apportées aux rapports 476 et 480 dont une copie se trouve dans les pochettes sur les tables.

Rapport 06.18.469 - Compte Administratif 2017

M. BLACHE rapporte ce projet de délibération.

Il rappelle que le montant des dépenses au titre du compte administratif s'établit au 31.12.2017 à 498.949,78€ avec des restes à réaliser de 21.644,35 € et un excédent net de 89.094,83€, le montant prévu des recettes ayant été de 609.688,96 €.

M. BLACHE laisse la présidence à M. LAFOND et quitte la salle.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport.06.18.470 – Programmation2018 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 179.926 euros.

M. LAFOND sera rapporteur de ce dossier.

Il indique que par délibération du 26 mai 2008, la Ville de Lyon s'était dotée d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) qui constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune.

Aujourd'hui, celle-ci poursuit deux objectifs essentiels :

- l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publiques au quotidien des habitants ;
- l'accompagnement individualisé des publics en difficulté qu'ils soient auteurs ou victimes.

Il précise que dans ce cadre, les partenaires de la sécurité et de la prévention s'engagent à concentrer leurs efforts dans quatre grands domaines :

- le traitement des problématiques de tranquillité publique et d'insécurité ;
- la prévention sociale en direction des jeunes exposés à la délinquance ;
- la prévention de la récidive ;
- la prise en charge et l'accompagnement des publics en difficulté ou vulnérables.

Deux Zones de Sécurité Prioritaires (ZSP), en 2012 dans le quartier de la Duchère à Lyon 9^e et fin 2013 sur un secteur du 8^e arrondissement (quartiers Langlet-Santy, Mermoz et partie Sud des Etats-Unis) ont complété et renforcé ces actions.

Enfin, la STSPD constitue le volet sécurité/prévention de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville, approuvée en novembre 2015.

La programmation du CLSPD, au titre de l'année 2018, s'articule autour des 6 thèmes prioritaires suivants :

1. La prévention du passage à l'acte délictueux des jeunes de 12-25 ans exposés à la délinquance.
2. La prévention de la récidive.
3. Les actions de prévention en milieu scolaire.
4. La médiation sociale et citoyenne.
5. L'aide aux victimes, notamment les violences faites aux femmes.

6. La justice de proximité et l'accès au droit.

Les projets retenus l'ont été pour leur pertinence en fonction de ces priorités et, pour les actions territoriales plus particulièrement, au regard des objectifs poursuivis dans les quartiers inscrits dans la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Le montant total des subventions attribuées aux différentes associations dont l'action peut se développer pour un public sur tout Lyon est de 179 926 € comme en 2018.

M. HEKIMIAN souhaite évoquer les raisons de son abstention sur ce dossier. En tant qu'habitant de Lyon, il voit qu'il est affiché la volonté d'améliorer durablement la sécurité. Il constate néanmoins totalement l'inverse dans sa vie courante. Certes, des actions sont menées mais en termes d'efficacité, il ne constate pas de résultat.

Par le passé, il était l'objet d'un vol annuellement, aujourd'hui c'est tous les six mois, toutes infractions confondues ou tentatives.

Il constate qu'on est en train de s'entourer de caméras de partout, dans les garages, les halls d'entrée, bientôt chez nous. On paie des impôts pour que l'Etat, les différents intervenants assurent notre sécurité a minima. Derrière, on repaie des systèmes de sécurité en plus. Il va bientôt falloir occuper nos logements de systèmes de sécurité.

Une amélioration durable est un bel objectif, le constat est qu'il n'en est rien.

Il aimerait qu'on mette un frein à la dégradation de la sécurité, ce serait déjà bien ;

Il considère que vouloir ces actions, c'est bien, il n'est pas du tout convaincu par les résultats. C'est bien d'essayer mais cela fait maintenant longtemps que cela est fait, il faudrait que cela marche.

Mme HAZERAN estime que si l'on ne fait rien, cela risque d'être encore pire. Elle entend qu'il est fait état qu'on dépense de l'argent mais cela ne sert pas à grand-chose. Toutefois, si rien n'est fait, cela s'aggravera.

M. LAFOND remarque qu'il serait nécessaire d'obtenir un bilan des différentes associations, bilan réclamé chaque année, notamment il le fait en commission, permettant ainsi d'évaluer les actions. Cela permettrait ainsi de savoir ce qui porte résultat, ce qu'il faut changer ;

Certaines actions sont importantes notamment auprès des jeunes, des violences faites aux femmes.

Il évoque les gardiens d'immeubles qui n'existent quasiment plus, c'est la vidéo-protection qui aujourd'hui les remplace. Cela est moins onéreux mais l'impact est différent. Les choses évoluent et la société s'ouvre. On est face à la mondialisation. Il faut ainsi s'adapter à tous les niveaux, notamment de l'éducation et globalement. Il souligne donc l'importance de voter ce rapport.

M. HEKIMIAN précise qu'il ne vote pas contre le rapport et ne dit pas qu'il ne faut rien faire, il est perplexe quant aux résultats obtenus ; Essayer, c'est bien, il faut que cela marche. D'autres choses plus efficaces pourraient être mises en œuvre mais ce n'est pas le lieu pour les évoquer, même s'il n'y a pas de miracles, cela pourrait sans doute apporter quelques résultats complémentaires.

M. BLACHE confirme que ce n'est pas le lieu d'en discuter plus avant.

M. LAFOND évoque la possibilité d'augmenter le nombre des policiers, d'améliorer l'équipement et de l'accroître, la vidéo-protection étant un moyen d'aider ceux-ci à faire leur travail.

M. BLACHE souligne le fait qu'il faut investir mais les statistiques montrent que la délinquance augmente à tous les niveaux et cela n'est pas la faute de la police.

M. HEKIMIAN s'abstient.

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITE.

Rapport 06.18.471 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production de logement social – Autorisation de signature de conventions - Adaptation du montant de l'opération 69059005 - affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-3 "Habitat PEP 2015-2020", programme 00016

Mme MOULLIN présente ce dossier.

Elle rappelle que dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en faveur de l'habitat, des participations financières sont accordées aux organismes HLM et associations habilitées, permettant ainsi la réalisation de nouveaux programmes de logements sociaux. Ces aides sont octroyées au titre d'une participation à l'équilibre d'opération conformément à l'article L. 2252-5 du code général des collectivités territoriales et elles sont assorties de réservations de logements au profit de la Ville de Lyon.

Il est proposé d'accorder de nouvelles subventions pour :

- 58 opérations d'acquisition-amélioration, de construction neuve ou en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) comptant 876 logements dont :
 - 437 logements financés en Prêt locatif à Usage Social (PLUS) ;
 - 416 logements financés en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) ;
 - 23 logements financés en Prêt Locatif Social (PLS).

Elle précise que ces opérations subventionnées par la Ville de Lyon feront l'objet d'une convention bipartite Maître d'ouvrage – Ville de Lyon. Ces subventions accordées par la Ville de Lyon sont des subventions d'équilibre, leur montant étant apprécié en fonction des bilans financiers prévisionnels des opérations.

Le montant total de celles-ci est de 4 044 828 €. Le versement des fonds sera effectué selon l'état d'avancement de l'opération et selon son mode opératoire (construction neuve, acquisition-amélioration ou VEFA) :

- Soit en une seule fois en totalité (100 %) ;
- soit par un acompte de 60 % et un solde de 40 %.

Pour le 6^{ème} arrondissement, les adresses sont les suivantes :

	ADRESSE	MAITRE D'OUVRAGE	NB DE LOGEMENTS				Type*	Montant participation
			PLUS	PLAI	PLS	Total		
6 ^e	100 cours Vitton	Grand Lyon Habitat	7	3		10	AA avec bail emphytéotique	68 109 €
6 ^e	267 cours Lafayette	Grand Lyon Habitat		7		7	VEFA	59 966 €
6 ^e	84 rue des Charmettes	Grand Lyon Habitat	17			17	VEFA	95 064 €
6 ^e	84 rue des Charmettes	Grand Lyon Habitat		8		8	VEFA	57 030 €
6 ^e	77 rue Tronchet	Grand Lyon Habitat	6	2		8	AA avec bail emphytéotique	44 100 €
6 ^e	13 cours Vitton	SACVL	8	8		16	AA avec bail emphytéotique	18 925 €
6 ^e	11 cours Vitton	SACVL	6	6		12	AA avec bail emphytéotique	11 715 €

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.18.472 - Programmation financière 2018 au titre du projet éducatif de territoire – PEDT de Lyon (volet extra-scolaire) – Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 318 573 euros

M. DUVERNOIS rapporte ce dossier.

Le projet éducatif de territoire de Lyon repose sur des orientations et des principes d'actions qui constituent le socle commun de référence de l'ensemble des acteurs intervenant auprès des enfants et des jeunes de 3 à 16 ans, et de toutes les actions inscrites dans notre programmation.

A plusieurs reprises en cours d'année sont prises des délibérations sur ce PEDT et il est proposé aujourd'hui de voter une série de subventions annexées à celle d'aujourd'hui.

Il indique que pour le 6^{ème} arrondissement il s'agit des tickets sport culture attribués par la Maison de l'Enfance dont le montant est de 2 000€.

On retrouve toutes les subventions versées par ailleurs dans le tableau joint.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.18.473 – Lancement de la première tranche de l'opération n° 60004005 «Aménagements des crèches 2015-2020 » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 – Programme n° 00002.

Mme GRAZIANI présente ce rapport.

Dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon concernant le projet dans les arrondissements des aménagements dans les crèches, il s'agit de différents travaux à effectuer afin :

- de maintenir des conditions d'accueil acceptables en période de fortes chaleurs par l'installation de climatiseurs mobiles dans 35 crèches ;
- de réaliser des travaux au sein de la crèche « Les P'tits Thou » à Lyon 1^{er} ;
- de réaliser des travaux de rénovation de la crèche Viviani à Lyon 8^e, pour une mise en conformité.

Pour le 6^{ème}, il s'agit des crèches Charmettes/Créqui/Cuvier. L'ensemble des travaux est estimé à 335 000€.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.18.474 – Programmation financière 2018 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 83.250 euros.

Mme CROIZIER est rapporteur de ce dossier.

Cette délibération concerne l'accompagnement de la Ville de Lyon aux côtés des associations porteuses d'initiatives de jardins partagés.

Elle rappelle tout l'intérêt de ces dossiers au regard des liens sociaux et de l'animation de proximité qu'ils impliquent.

Depuis une quinzaine d'années, plus de cinquante jardins partagés se sont créés à Lyon dont le fonctionnement est régi par la charte des jardins partagés lyonnais.

Le réseau des jardins partagés est animé et accompagné par l'Association « Le Passejardins ».

En ce qui concerne le 6^e, cette délibération porte sur l'attribution d'une subvention de 2 500 € pour l'association « La MIETE », responsable de l'animation de l'éco-jardin des Part 'Ages impliquant plusieurs acteurs du quartier (école Antoine Rémond, Comité d'Intérêt Local, résidence de personnes âgées, les conseils de quartiers, les habitants) à Bellecombe.

Elle profite de l'occasion qui lui est donnée pour saluer le travail de cette association sur ce dossier finalement assez complexe, de fédérations de structures entre elles.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.18.475 - Attribution de subventions pour un montant de 13 400 euros à des Associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon

M. BRUN présente ce projet de délibération.

Il rappelle que la diversité de l'offre commerciale de la Ville de Lyon s'appuie sur un vaste tissu de proximité réparti au cœur des arrondissements. Dans ces polarités commerciales, la diversité des activités sédentaires et non sédentaires anime les quartiers et contribue à la qualité du cadre de vie des Lyonnais.

Ce dynamisme repose notamment sur les actions collectives menées par les associations de professionnels qui souhaitent répondre aux enjeux économiques de leurs adhérents, ainsi qu'aux attentes des clients.

Pour assurer la pérennité de ces actions et garantir le maintien d'une offre commerciale de qualité, la Ville de Lyon accompagne les démarches de plusieurs associations dont 6 d'entre elles font l'objet d'une attribution globale de 13 400 €.

Pour le 6^e arrondissement, il s'agit de l'Association Vitton Actions. Son siège social se situe 33 rue Bossuet et elle regroupe 38 commerçants du cours Vitton. Elle a été créée par ces derniers en avril 2015 pour animer et promouvoir ce quartier qui constitue un linéaire essentiel pour l'animation commerciale.

Il précise que l'association organise différentes actions comme un vide grenier, une semaine du soleil, des illuminations de la rue, des spectacles de magie, des décorations des magasins.

En 2018, elle souhaite organiser deux animations : « La semaine du soleil » du 5 au 9 juin et une opération pour la rentrée scolaire. Elles consisteront en des tombolas, décorations des magasins et outils de communication.

M. BRUN indique que le budget prévisionnel de l'association pour 2018 est de 22 000 €, dont 8 000 € pour ces deux événements. Aucune subvention n'avait été versée au titre de ces événements en 2017.

Il est proposé une subvention de 2 400 € à l'association Vitton Actions pour l'aider à couvrir ses frais de communication.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.18.476 Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (opération été développement réseau) pour un montant de 50.150 euros. Approbation et autorisation de signer la convention de financement.

Mme ROBIN étant excusée, M. LAUPIES rapporte ce dossier.

Il indique qu'une modification a été apportée au dossier mais ne touchant pas le 6^e arrondissement, M. LAUPIES ne l'abordera donc pas.

L'objectif poursuivi par ce dossier est d'aider les personnes âgées isolées et les personnes âgées à mobilité réduite à participer à la vie sociale et à lutter contre la solitude et la dépendance.

La Ville de Lyon soutient et encourage également les initiatives d'organismes associatifs dont l'objectif est de proposer des sorties ludiques ou culturelles répondant aux souhaits et capacités

des personnes âgées.

Il précise qu'il s'agit d'attribuer une subvention de 2 400 € au Centre Gérontologique de Coordination Médico-Social CGCMS Accueil de jour Le Parc SSIAD Le Parc - 85 rue Tronchet – pour les sorties et séjours et animations proposés tout au long de l'année 2017 à un public âgé dépendant qui ne peut plus partir en vacances par des filières ordinaires.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

M. BLACHE rappelle que la Mairie du 6^e organise des repas pour des personnes isolées qui sont offerts par des restaurateurs de l'arrondissement. Cela n'impacte pas financièrement la collectivité et cela permet à des jeunes entre 18 et 25 ans de participer dans le cadre de l'association 6visme ainsi que les élus et les bénévoles d'accompagner ces personnes âgées.

Rapport 06.18.477 - Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 24 950 euros à des associations œuvrant dans le domaine de la prévention santé et l'accompagnement de personnes en situation de précarité ou fragilisée

M. LAUPIES est rapporteur de ce projet de délibération.

La Ville de Lyon poursuit, à travers différents dispositifs, ses actions en faveur de l'amélioration de l'état de santé de ses habitants. Elle s'appuie également sur un réseau associatif porteur de projets dont les objectifs sont orientés vers la prévention, l'éducation à la santé ainsi que l'accès aux droits de santé et aux soins pour les publics en difficulté.

Dans le cadre du 6^e arrondissement, il précise que la Fédération française de cardiologie Val de Rhône 5 place Edgar Quinet – se voit proposer une somme de 4 000 € pour l'action « Semaine des gestes qui sauvent » du 23 au 28 avril 2018 à Lyon. Le coût global de l'action se montait à 24 000 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.18.478 – Autorisation de signer des conventions de cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance

Mme GRAZIANI présente ce dossier.

Il s'agit de la formalisation des relations contractuelles entre les associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance et la Ville de Lyon par différentes conventions triennales.

Pour le 6^e arrondissement, il s'agit du relais d'assistantes maternelles « Les Pitchounes du 6^e » Le montant de la subvention de fonctionnement accordée est de 44 000 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport .06.18.479 – Application enform@Lyon – Aménagement d'aires de fitness – Opération 60046573 – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00004 – Signature d'une convention d'offre de concours

M.SIMOND présente ce rapport.

Il rappelle qu'une actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Aménagements équipements sportifs 2015-2020 » a été approuvée.

La Ville de Lyon souhaite favoriser la pratique physique et sportive de plein air. Il faudrait néanmoins que la Ville y mette les moyens.

Des parcours sport/santé/découverte du patrimoine lyonnais répondant aux attentes nouvelles de la population ont été mis en place depuis 2017.

Ces parcours en milieu urbain sont téléchargeables au moyen d'une application de géolocalisation – gratuite- pour smartphone qui permet de connaître les différents circuits possibles dotés d'agrès accessibles librement dans tous les arrondissements. Il précise que depuis le lancement des boucles en juin 2017, près de 19 000 téléchargements ont été enregistrés.
Il pense que l'on peut mieux faire.

Il est proposé aujourd'hui d'approuver le déploiement de nouveaux parcours « enform@Lyon », progressivement de 2018 à 2020, sur l'ensemble du territoire lyonnais, et d'aménager, à cet effet, plusieurs aires de fitness.
En parallèle, l'application sera enrichie d'exercices nouveaux et de développements complémentaires, permettant d'améliorer l'accompagnement des usagers à cette pratique sportive.

Différents objectifs sont poursuivis : créer de nouveaux parcours chaque année, entre 10 et 12 par an ; mailler progressivement l'ensemble du territoire de la ville; construire des aires de renforcement musculaire adaptées aux nouvelles boucles, si nécessaire, dans le cas d'absence de mobilier urbain adapté ; organiser des rendez-vous réguliers appelés « parcours encadrés »

M. SIMOND précise que le budget total s'élève à 723 300 € pour la période 2018-2020, 416 500 € en investissement et 306 800 € en fonctionnement. Il indique que une bonne partie de cette sommes est prise en charge par la société de prévoyance retraite AG2R la Mondiale, qui versera pour 2018-2020 un montant total de 600 000 €. Ces sommes sont prises sur des fonds destinés à des projets sociaux innovants d'intérêt général notamment dans le domaine de la prévention santé par cette dernière.

M. DAVID demande quels seront les équipements dans le 6^e arrondissement.

M. SIMOND indique qu'un aménagement a déjà été fait au niveau de la Porte des Enfants du Rhône sur les berges en contrebas.
Il souhaiterait d'ailleurs compte tenu du budget conséquent impliqué, il trouverait important que les budgets dévolus aux équipements puissent être connus pour les appels d'offre.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.18.480 – Programmation financière 2018 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 674.964 euros

M.SIMOND est rapporteur de ce projet de délibération.

Il rappelle que le dynamisme de Lyon et de son agglomération se confirme dans un contexte général de croissance économique. Toutefois, la reprise économique ne se traduit pas pour tous comme un accès à l'emploi pérenne, notamment pour les jeunes. L'emploi et l'insertion professionnelle restent donc au cœur des priorités de l'Exécutif municipal.

Il précise que la ville de Lyon compte, à la fin du mois de décembre 2017, 48 168 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Il rappelle que la Maison de l'emploi et de la formation (MDEF) de Lyon et la Mission locale de Lyon, créée et financée par l'Etat, la Ville de Lyon et la Région, membre constitutif de la Maison de l'emploi et de la formation sont constituées sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) réunissant l'Etat, la Ville de Lyon, Pôle Emploi, la Métropole de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, la Mission locale de Lyon et l'association ALLIES, la MDEF de Lyon a pour mission :

Il indique que cette mutualisation entre la MDEF et la Mission locale a permis de rendre encore plus lisible les outils d'accueil, d'orientation et d'accompagnement pour tous les publics, jeunes et adultes, dans un souci de proximité d'intervention en complémentarité avec Pôle Emploi, en mutualisant les antennes de proximité des structures. à l'instar de ce qui a été fait à Gerland dans le 7^e arrondissement et pour la nouvelle antenne proche de la place Voltaire dans le 3^e arrondissement, et bientôt à la Duchère,

avec une offre de services plus complète et de mutualiser les actions en direction des entreprises (charte des entreprises pour l'emploi signée par près de 350 entreprises de toute taille)

Il souligne que la relocalisation des sièges de la MDEF et de la Mission locale, dans les nouveaux locaux situés 24, rue Etienne Rognon dans le 7^e arrondissement, a permis d'organiser concrètement cette mutualisation. Afin de rendre plus visible cette mutualisation des activités de la MDEF et de la Mission locale de Lyon, une nouvelle dénomination et une charte graphique communes ont été choisies : « Maison Lyon pour l'emploi ».

Il considère que c'est un outil de mise en cohérence des interventions publiques au niveau local facilitant l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle au travers de parcours individualisés permettant d'associer accueil, accompagnement social, orientation, formation, insertion et suivi. Des concours financiers de l'Union européenne (au titre du fonds social européen), de l'Etat, de la Ville de Lyon, de la Métropole de Lyon et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sont mobilisés à ce titre. Depuis le 1^{er} janvier de cette année, les crédits du FSE sont gérés par la Métropole de Lyon, l'association ALLIES conservant la fonction animation, comme définie dans la nouvelle convention-cadre.

La programmation emploi-insertion présentée contribue, à travers son soutien direct aux acteurs de proximité du réseau associatif, à la mise en œuvre du PLIE et plus largement du plan d'actions mutualisé de la « Maison Lyon pour l'emploi ».

Dans ce cadre d'intervention, différentes priorités sont prises en compte dont l'exigence de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes fixée dans le pacte européen, notamment sur la lutte contre les écarts et les stéréotypes rencontrés sur le marché du travail, le développement de la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée.

C'est ainsi que sont déclinées les participations financières pour les actions retenues au titre de la programmation financière emploi-insertion 2016 et se montant à 674 964 €, soit une baisse par rapport à l'année précédente d'environ 20 000 €.

Cette baisse positive est sans doute due à la mutualisation des moyens. De fait, il serait peut-être intéressant de mutualiser les maisons de l'emploi et les missions locales au niveau de la Métropole induisant ainsi des économies en fonctionnement.

Parmi les associations citées, M. SIMOND souligne qu'il a mené des actions avec un certain nombre d'entre elles dont le Mirly Solidarité, Spirale par le biais de REED, LAHso, Cravate solidaire et le CIDFF. Il rappelle qu'il travaille avec la Maison pour l'Emploi sur des actions sportives, le sport ayant un impact pour ses valeurs sociales en travaillant avec un éducateur et la MJC du 6^e auprès des jeunes, en particulier sur Bellecombe. En les aidant, on lutte contre la primo-délinquance et la délinquance.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.18.481 – Programmation « Tout l'monde d'hors ! » 2018 – Approbation de conventions types

Mme DARBON présente ce rapport.

Il s'agit de la programmation des manifestations autour de « Tout l'monde dehors ! » qui propose chaque été, dans les 9 arrondissements de Lyon, différents rendez-vous artistiques et participatifs gratuits sur l'espace public.

Ceux-ci se dérouleront cette année du 21 juin au 2 septembre.

Pour le 6^{ème} arrondissement, parmi les projets proposés ceux qui l'ont été par des associations de l'arrondissement et celles ayant un projet culturel adapté à tous publics.

Ont été retenus les projets suivants :

Programmation du 6 ^e arrondissement				
Associations	Programmations	Dates	Lieux	Montants proposés
Cie du Gai Savoir	Un cabaret dans un carton	1 ^{er} septembre	Parc de la Tête d'Or - Petite Suisse	1 800 €
Alkymia	Sorcières et enchanteresses	28 août 2018	Cité internationale - Douves	2 000 €
Compagnie de Borée	Délivrance	17 août 2018	Place Général Brosset	1 800 €
Kalinkasso	¡Viva España!	9 juillet 2018	Cité internationale - Douves	1 500 €
Compagnie Novecento	Pierre Desproges - Toujours vivant	20 août 2018	Parc de la Tête d'or - Petite Suisse	800 €
Association le Mélomane	Du blues, du blues	15 juillet 2018	Place Général Brosset	1 600 €
Même pas en rêve	Carnet de voyage – concert dessiné	26 août 2018	Parc de la Tête d'Or - Petite Suisse	1 500 €
Total				11 000 €

Un projet particulier a été retenu au-delà c'est baroque à Lyon à la Cité Internationale le 11 juillet pour un montant de 1 300 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.18.482 – Arrondissement en fête – Subventions aux associations – Approbation de conventions types.

Mme DARBON rapporte ce dossier.

Ce rapport a pour objet le soutien à 14 projets festifs portés par différentes associations dans les arrondissements pour un montant de 42 000 €.

Pour le 6^e arrondissement, il s'agit d'un projet de l'association *Espace 6 MJC intitulé* « Circulez, y a tout à voir ! » qui se tiendra le 30 juin 2018 rue Boileau.

Il s'agira d'un village citoyen qui accueillera des associations lyonnaises, acteurs de l'économie participative et solidaire et des compagnies professionnelles et amateurs de théâtre, musique et danse.

Le budget prévisionnel de l'événement est de 13 795 €. Le soutien proposé est de 2 000 €. Une convention d'application sera conclue avec l'association sur la base du modèle type joint au rapport.

Elle espère que cette manifestation accueillera un grand nombre de personnes et souhaite que cela soit une réussite compte tenu de l'importance du budget alloué.

M. DAVID est surpris du coût important de ce projet : 13 795 € pour un événement qui ne se passe pas très loin de la Mairie ! 2 000 € sont financés par la Ville de Lyon et il se demande d'où vient le reste à financer. Il suppose que ce sont peut-être les cotisations qui le permettent.

Mme DARBON confirme que le reste est un financement MJC. Il estime que cela revient très cher pour une journée.

Elle indique qu'elle a fait un ratio sur tous les arrondissements en prenant le montant total des subventions soit 42 000 €. Tous les projets sont très élevés. Ainsi par exemple pour le 5^e arrondissement, pour un événement qui dure 8 heures et coûte 15 575 €. Il a déjà eu lieu l'an dernier et a attiré 1000 personnes, ce qui fait 1946 € de l'heure.

Mme HAZERAN détient des éléments de réponse sur le complément de budget d'autres demandes ont été faites auprès de cofinanceurs de même que des financements privés dont elle n'a pas le détail. Elle considère que le budget n'est pas très important au regard du nombre de personnes à accueillir et encadrer.

Mme DARBON indique qu'il y aura du matériel à fournir mais par expérience les organisations à la mairie du 6^e avec un nombre de personnes important, on arrive à organiser avec des budgets très serrés. Le questionnement aujourd'hui est de savoir si on a besoin de budgets aussi conséquents pour mettre en œuvre des manifestations tous publics dans les arrondissements.

Mme HAZERAN considère que mettre en œuvre une manifestation dans la Mairie et à l'extérieur sont deux choses très différentes en termes de responsabilité, de nombre d'encadrants, les contraintes sont différentes.

M. BLACHE souligne que Mme DARBON fait référence à des manifestations extérieures.

Elle confirme en faisant référence à la manifestation organisée pour les fêtes de fin d'année avec la venue du père Noël. Cela n'a pas coûté énormément : il y a eu un budget de communication. Les enfants se sont vus offrir crêpes et gaufres. Elle estime qu'après quatre ans de mandat, des événements peuvent être organisés à des coûts très faibles.

M. BLACHE considère que le manque de moyens financiers implique la créativité et de trouver des solutions.

Avant de passer au reste du conseil, Mme NACHURY regrette que ne soit pas présenté au conseil d'arrondissement, le projet de délibération, qui doit être débattu en conseil municipal, fixant les tarifs dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Cela concerne un nombre de personnes très important tous arrondissements confondus. La raison en serait que cela est d'intérêt général. Elle rappelle à cet égard qu'une délibération a été passée dans les semaines précédentes sur la rémunération des agents recenseurs !

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Questions écrites du Conseil du 6^e Arrondissement au Conseil Municipal du 28 mai 2018

M. BLACHE rappelle que lors du prochain conseil municipal du 28 mai 2018, c'est au tour du 6^e arrondissement de présenter trois questions écrites. Il en exprimera la thématique

06.18.483 - 1^{ère} question écrite -

Celle-ci concerne l'avenir du Parc de la Tête d'Or, notamment ses coûts de maintenance, la destination du chalet du Parc et l'éternelle question : est-ce normal que le Parc ne reçoive pas une affectation métropolitaine compte tenu de sa fréquentation ?

M. BLACHE présente celle-ci.

LA QUESTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

06.18.484 – 2^{ème} question écrite –

M. BLACHE en donne lecture.

La ou les nombreuses conséquence(s) de la recentralisation de certains services à la ville au détriment des arrondissements ? Car ils assurent la proximité pour tout auprès des habitants. Des prérogatives de facilitation sont perdues.

LA QUESTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

06.18.485 – 3^{ème} question écrite –

M. BLACHE s'enquiert du devenir des salles municipales dont la salle Victor Hugo et l'ancienne bibliothèque ? Toutes ces salles qui sont fermées alors que les demandes des associations ne cessent de s'accroître en raison de l'augmentation du nombre d'adhésions.

LA QUESTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Questions diverses.

M. BLACHE fait état de la demande particulière des élèves de 3^{ème} du collège Notre-Dame de Bellecombe ont travaillé sur un projet images. Ils ont rendu un travail pratique sous la forme d'affiches présentés aux élus. Ces derniers ont pu les voir dans le couloir. La consigne était « responsable d'une agence de pub, vous êtes chargé(e)s d'organiser pour la Ville de Lyon une campagne de sensibilisation en faveur des sans logement.

Il indique que les délégués de classe ont été reçus avec les deux professeurs qui les accompagnaient sur ce projet. Le travail a été très complet sur l'image, sa profondeur, les textes, les slogans.

Il a trouvé qu'ils étaient tous très matures compte tenu de leur âge.

Il a été décidé de valoriser cette action en lui donnant un écho par l'organisation d'un vote des élus dans le cadre du conseil d'arrondissement. Trois urnes sont mises à disposition et chaque élu devra indiquer son choix avec sa préférence 1-2-3. Le dépouillement sera fait à l'issue du conseil. Cela devrait être plus rapide qu'au conseil métropolitain.

Les élèves s'étant beaucoup investis, ils sont très en attente des résultats et ont beaucoup apprécié le fait de la présentation du projet dans le cadre du Conseil. Cela représente une reconnaissance de leur travail.

Mme NACHURY trouve que cela est une façon de mettre en valeur le travail effectué par tous les élèves même si cela n'a pas un caractère officiel.

Elle indique qu'une des enseignantes qui a pris part à ce travail pratique interdisciplinaire est présente dans la salle. Pour ceux qui souhaiteraient avoir des explications sur la genèse de tout ce travail, elle pourra donner des explications.

Elle remercie M. BLACHE d'avoir dans des délais très rapides pu organiser la valorisation de ce projet. Le travail de ces élèves est très intéressant et cela leur a permis de travailler de manière collective mais aussi en binôme, voire à trois. Un travail qui n'était pas obligatoirement facile, ce qu'ils ont d'ailleurs exprimé lors de leur visite de présentation tant pour trouver des temps de travail commun, une convergence de choix.

Le palmarès ne sera pas divulgué. Il sera remis à l'enseignante. Le choix n'aura pas été fait en interne mais bien comme si cela avait été le commanditaire de l'opération. Elle l'a d'ailleurs signalé à certains élus de la Ville de Lyon en disant que l'allusion à cette dernière était remplacée par la Mairie du 6^e arrondissement compte tenu de la localisation du collège.

M. BLACHE indique que les résultats seront diffusés.

* *

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le lundi 18 juin 2018 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.